

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU MARDI 05 JUILLET 2016**

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 05 Juillet 2016.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES SUIVANTES :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : Art. 775 : - 1.800,00 €

Dépenses : Art. 675 : - 1.800,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : Art. 2111 : - 1.800,00 €

Art. 024 : + 1.800,00 €

Dépenses – Opérations d'Equipement :

- 304 – Aménagement du cimetière :	+ 380 000,00 €
- 486 – Aménagement du Chemin d'Acquembronne :	- 380 000,00 €
- 351 – Eclairage public :	+ 6 000,00 €
- 481 – Aménagement des abords de l'Eglise :	- 6 000,00 €
- 384 – Gros travaux de voirie :	+ 28 000,00 €
- 485 – Aménagement du Chemin du Pressart :	- 28 000,00 €
- 478 – Aménagement de l'Ecole R. Salengro :	+ 26 138,77 €
- 487 – Rénovation façade de l'Annexe de la Mairie :	+ 4 112,07 €

Recettes – Opérations d'Equipement :

- 478 – Aménagement de l'Ecole R. Salengro :	+ 26 138,77 €
- 487 – Rénovation façade de l'Annexe de la Mairie :	+ 4 112,07 €

• **ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CIMETIERE CHEMIN D'ACQUEMBRONNE :**

Une consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été menée pour la réalisation du nouveau cimetière et l'aménagement du Chemin d'Acquembronne.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1. Le prix : 60 %,
2. La valeur technique : 40 %.

Après présentation par Madame le Maire de l'analyse du Maître d'œuvre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les marchés relatifs à cette opération aux entreprises suivantes :
 - LOT 1 : Voirie – Assainissement – Caveaux
Entreprise DUCROCQ T.P. de NIELLES-LES-BLEQUIN
Montant H.T. : 598 537 €,
Montant T.T.C. : **718 244,40 €**.
 - LOT 2 : Réseaux Divers
Entreprise RESEELEC d'ARQUES
Montant H.T. : 76 894 €,
Montant T.T.C. : **92 272,80 €**.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES :**

Les tarifs suivants seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2016 :

- Maternelles : **2,70 €**
- Primaires : **2,96 €**
- Non Lumbrois : **3,45 €**
- Adultes : **4,20 €**

• **MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMERATION ROUTE DE NIELLES :**

Compte tenu de l'urbanisation Route de Nielles, il y a lieu de modifier les limites d'agglomération sur la Route Départementale 202.

Un panneau est actuellement au PR 2 : + 0.

Il est proposé de le déplacer au PR 2 : + 618.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

• **SUPPRESSION DE LA ZAC DU FONDS DE QUELMES :**

Madame le Maire a retracé l'historique de la ZAC du Fonds de Quelmes.

Au vu de ce rapport, et considérant qu'une procédure d'élaboration du P.L.U.I. est en cours, elle propose la suppression de la ZAC du Fonds de Quelmes à compter du 06 Juillet 2016. L'ensemble de ce secteur concerné va faire l'objet d'une étude spécifique du projet d'aménagement qui sera intégré dans le P.L.U.I. avec notamment la production d'une orientation d'aménagement et de programmation.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.

- **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE L'AA D'UN MONTANT DE 600 €.**
- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (enveloppe n° 1) :**

Lors de sa séance en date du 08 Mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter auprès de Madame la Préfète une subvention au titre du soutien à l'investissement des communes (enveloppe n° 1) pour le remplacement des menuiseries et l'isolation thermique de l'Ecole Roger Salengro.

Madame la Préfète a informé Madame le Maire que la demande de subvention a été retenue pour un montant de **20 911,01 €**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette subvention et adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	26 138,77 €	- Fonds de soutien à l'investissement (1 ^{ère} enveloppe)	20 911,01 €	80 %
Coût total de l'opération	26 138,77 €	Sous-total	20 911,01 €	80 %
		- Fonds propre	5 227,76 €	20 %
		Sous-total	5 227,76 €	20 %
TOTAL base éligible	26 138,77 €	Total de ressources	26 138,77 €	100 %

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES (enveloppe n° 2) :**

Lors de sa séance en date du 08 Mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter auprès de Madame la Préfète une subvention au titre du soutien à l'investissement des communes (enveloppe n° 2) pour les travaux de traitement et de rénovation de la façade de l'Annexe de la Mairie.

Madame la Préfète a informé Madame le Maire que la demande de subvention a été retenue pour un montant de **4 112,07 €**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, cette subvention et adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	16 448,26 €	- Fonds de soutien à l'investissement (2 ^{ème} enveloppe)	4 112,07 €	25 %
Coût total de l'opération	16 448,26 €	Sous-total	4 112,07 €	25 %
		- Fonds propre	12 336,19 €	75 %
		Sous-total	12 336,19 €	75 %
TOTAL base éligible	16 448,26 €	Total de ressources	16 448,26 €	100 %